

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE & RGPD

Je soussigné(e),
Adresse : Code Postal : Ville :

1) autorise l'association « L'ECHIQUIER CLUB ALBIGEOIS » à me photographier et me filmer dans le cadre des différents événements que l'association organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site Internet et la page Facebook de l'association, ainsi que sa production sur quelques supports que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de « L'ECHIQUIER CLUB ALBIGEOIS » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

2) Suivant la loi (RGPD), nous vous remercions de bien vouloir autoriser l'association l'Echiquier Club Albigeois à vous envoyer les informations concernant les cours, les compétitions, les stages, les manifestations et la gestion de l'association, en cochant la case ci-dessous :

- J'autorise
 Je n'autorise pas

Je confirme avoir reçu une information complémentaire (ci-jointe) concernant le traitement de mes données personnelles et je suis d'accord avec celles-ci.

Fait à Albi, le

Signature adhérent(e)

Autorisation par le parent/représentant légal si mineur(e).

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Date et signature du parent/représentant légal

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2024/2025

Catégories	Type de licence A Compétition B Loisir	Total Part F.F.E. + Part Ligue des Echecs d'Occitanie + Part Echiquier Club Albigeois (€)
Vétéran (Né en 1959 et avant) Sénior Plus (Né de 1960 à 1974) Sénior (Né de 1975 à 2004)	A	90
	B	55
U20 (Junior) (Né en 2005 et 2006) U18 (Cadet) (Né en 2007 et 2008)	A	80
U16 (Minime) (Né en 2009 et 2010) U14 (Benjamin) (Né en 2011 et 2012)	A	70
U12 (Pupille) (Né en 2013 et 2014) U10 (Poussin) (Né en 2015 et 2016) U8 (Petit Poussin) (Né en 2017 et après)	A	70

Horaires des entraînements :

- Mercredi (hors vacances scolaires)
 - ✓ 15h00-16h30 : jeunes débutants
 - ✓ 16h30-18h : jeunes confirmés
- Vendredi à partir de 20h30 pour tous
- Samedi :
 - ✓ 14h-16h : adultes débutants
 - ✓ 16h-18h : adultes confirmés

NOM : **PRENOM :**

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe : / **Téléphone mobile :**

Adresse Email :

En fournissant votre Email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois.

N° LICENCE : **A – B (entourer) / Catégorie :**

Questionnaire de santé joint et complété

En adhérent à l'association, ECHIQUIER CLUB ALBIGEOIS, je m'engage à respecter ses statuts et la charte du joueur d'échecs affichée dans la salle de jeu.

Fait le

Signature

Mode de règlement : chèque – espèce – virement – carte bancaire

N° chèque / banque :

.....

Date règlement :

Montant :

Cher(e) adhérent(e) au club, la protection de vos données personnelles est importante pour nous. Suite au Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous sommes dans l'obligation de vous informer des raisons pour lesquelles nous enregistrons, et à qui, nous transférons vos données.

Si vous êtes adhérent(e) au club, les informations suivantes seront conservées :

- Nom, Prénom,
- Date de naissance,
- Adresse,
- Numéro de téléphone,
- Courrier électronique (si transmis sur le bulletin d'inscription).

Les informations seront conservées le temps de l'adhésion.

Nous transférons vos coordonnées seulement si cela est permis par la loi ou si vous avez donné votre autorisation.

Les informations suivantes sont transférées à la Fédération Française des Echecs :

- Résultats compétitions, tournois,
- Nom et Prénom,
- Date de naissance et sexe.

Suivant l'article 15 du RGPD, vous avez le droit de demander des renseignements sur l'utilisation de vos coordonnées.

Suivant l'article 16 du RGPD, vous pouvez à tout moment demander une correction des données inexactes enregistrées au sein du club.

Suivant l'article 17 du RGPD, vous pouvez à tout moment demander la suppression de vos données enregistrées par notre club.

* L'article 17 paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas dans la mesure où ce traitement est nécessaire :

- à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;
- pour respecter une obligation légale qui requiert le traitement prévu par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;
- pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, conformément à l'article 9, paragraphe 2, points h) et i), ainsi qu'à l'article 9, paragraphe 3 ;
- à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques conformément à l'article 89, paragraphe 1, dans la mesure où le droit visé au paragraphe 1 est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs dudit traitement ; ou
- à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Pour toute demande concernant vos données personnelles enregistrées au sein de notre club, vous pouvez vous adresser directement au Président du club.

**INFORMATIONS CONCERNANT LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES
AUX JEUNES POUR LA PRISE DE LICENCES SPORTIVES**

Afin d'encourager la pratique sportive auprès de la jeunesse, les jeunes peuvent disposer d'une aide financière :

- Le Chéquier Collégien accordé par la Conseil Départemental du Tarn,
- Le Pass' Sport accordé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

1. Le Chéquier Collégien accordé par le Conseil Départemental du Tarn :**1.1. Le Chéquier collégien, qu'est ce que c'est ?**

Et si les collégiens avaient accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs, moins chères ? Le chéquier collégien est là pour vous proposer des réductions tout au long de l'année.

Le Département porte le dispositif Chéquier collégien dont la valeur correspond à **220 € de réductions sur les loisirs, le sport, les livres, le cinéma, les spectacles, la musique, les musées...**

- Le chéquier reste nominatif et est remis par l'établissement scolaire à son élève.
- Le Chéquier collégien est valable jusqu'au 31 août.
- Il s'utilise chez les partenaires participant à l'opération, dont les listes figurent au dos de chaque chèque.

1.2. Quelles sont les réductions proposées ?

Le Chéquier Collégien 2023-2024 comprend **14 chèques** :

- **1 chèque Cinéma** offrant une réduction de 5 € au collégien (*) ;
- **1 chèque Livre et fournitures scolaires** d'une valeur de 11 €, **valable uniquement** chez les partenaires de notre chèque **Livre** (liste au dos du chèque) ;
- 4 chèques **Livre** proposant chacun une réduction de 3 € ;
- 1 chèque **Activités sportives** offrant aux collégiens une réduction de 30 € pour l'adhésion à **une activité sportive en club** ou jusqu'à 23 € (**) de réduction pour l'adhésion à **une activité sportive au collège (UNSS/UGSEL)** ;
- 1 chèque de 20 € de réduction pour l'adhésion à **une activité culturelle** (danse, théâtre, musique

...);

- 1 chèque **Bouge-toi !** facilitant l'accès aux piscines, bases de loisirs, golfs, plans d'eau ;
- 1 chèque **Séjours vacances** offrant 5% sur le tarif des séjours vacances organisés par les membres fédérés par la Jeunesse au Plein Air 81 (JPA) ;
- 1 chèque **Découvre le Tarn !** comprenant :
- 1 entrée gratuite dans un **musée** pour le collégien et son accompagnant ;
- 1 entrée gratuite dans un **site touristique** pour le collégien et l'application du tarif réduit pour l'accompagnant ;
- 1 chèque **Tous au spectacle !** (danse, théâtre, musique, ...) offrant une entrée gratuite pour le collégien et l'application du tarif réduit pour l'accompagnant ;
- 1 chèque **Pass'sport** donnant

Le Conseil départemental du Tarn vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une très bonne année scolaire.

(*) *Le cas échéant, ce chèque permet aux accompagnants de bénéficier d'un tarif réduit (voir conditions particulières de l'offre dans votre cinéma).*

(**) *Dans la limite du coût de la licence.*

1.3. Comment en profiter ?

Simple et automatique !

Tous les collégiens inscrits de la 6^{ème} à la 3^{ème} domiciliés dans le département du Tarn et **inscrits dans un établissement tarnais** reçoivent automatiquement leur chéquier nominatif dans leur établissement dès la rentrée de septembre.

Si votre enfant ne l'a pas reçu, nous vous invitons à prendre contact avec son collègue.

Et pour les autres ?

- Si votre enfant est scolarisé en dehors du département mais qu'il réside dans le Tarn, il vous suffit d'envoyer un certificat de scolarité et un justificatif de domicile, à l'adresse suivante :
**Département du Tarn
Service jeunesse et sports
Opération « Chéquier collégien »
35 Lices Georges Pompidou
81013 Albi Cedex 9**
- Si votre enfant est scolarisé via le CNED, et déclaré auprès des Services départementaux de l'Education Nationale, il recevra son chéquier par courrier directement à votre domicile et, au plus tard, dans le courant du mois de novembre.

Pour toute information complémentaire, le Service jeunesse et sports est à votre disposition :
Tél. : 05 63 45 65 76 - Mél : chequiercollegien@tarn.fr

1.4. Règlement

Le Chéquier collégien 2023-2024 est valable jusqu'au 31 août 2024.

Il s'utilise chez les partenaires participants à l'opération dont les listes figurent au dos de chaque chèque. Tu peux aussi consulter la liste des partenaires dans le bas de cette page.

- Aucun rendu de monnaie, ni aucun avoir ne peuvent être effectués sur les chèques ;
- Les chéquiers perdus ou volés ne sont pas remplacés ;
- Les chèques non utilisés ne sont en aucun cas remboursés ;
- Un seul chéquier est attribué par collégien et par année scolaire ;
- Les chèques « **Livres** » peuvent être utilisés en une seule fois ou séparément ;
- Le chèque « **Livre et/ou fournitures scolaires** » est valable uniquement chez les partenaires du chèque « Livre » (liste au dos du chèque) ;
- Le chèque « **Activités sportives** » ne peut être utilisé que pour une seule activité ;
- Le chèque « **Activités culturelles** » ne peut être utilisé que pour une seule activité ;
- La danse, le cirque et le scoutisme peuvent être considérés comme des activités sportives ou des activités culturelles, néanmoins un seul chèque sera utilisable par le collégien pour la même activité ;
- Le chèque « **Bouge-toi !** » ne peut être utilisé qu'à titre individuel ;
- Le **Pass'Sport** peut être utilisé à plusieurs reprises, il ne doit en aucun cas être détaché du chéquier.

1.5. Bénéficiaire

Tous les élèves des collèges publics et privés du Département, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Le dispositif s'étend également aux jeunes scolarisés du second degré hors ces établissements. Il s'agit :

- des jeunes qui suivent des enseignements via le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) et qui sont inscrits sur les listes fournies par la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Tarn ;
- des jeunes fréquentant des établissements spécialisés (sous contrat avec l'Etat) ;
- des inscrits sur les listes d'élèves scolarisés dans le Tarn dans le second degré (*) ;
- des jeunes en situation de handicap et non scolarisés dans les collèges.

() Pour ces derniers, la demande de chéquier devra être adressée directement au Président du Département par les représentants légaux de l'élève, accompagnée du justificatif de scolarité établi par le Guichet unique de la Direction de l'action éducative et de la performance scolaire du Rectorat de l'Académie de Toulouse.*

1.6. Comment se procurer le chéquier collégien

Simple et automatique !

Tous les collégiens inscrits de la 6^{ème} à la 3^{ème} domiciliés dans le département du Tarn et **inscrits dans un établissement tarnais** reçoivent automatiquement leur chéquier nominatif dans leur établissement dès la rentrée de septembre.

Si votre enfant ne l'a pas reçu, nous vous invitons à prendre contact avec son collègue.

1.7. Comment se procurer le chéquier collégien pour les enfants scolarisés en dehors du département du Tarn

- Si votre enfant est scolarisé en dehors du département mais qu'il réside dans le Tarn, il vous suffit d'envoyer un certificat de scolarité et un justificatif de domicile, à l'adresse suivante :

**Département du Tarn
Service Sports et Actions pour la jeunesse
Opération « Chéquier collégien »
35 Lices Georges Pompidou
81013 Albi Cedex 9**

- Si votre enfant est scolarisé via le CNED, et déclaré auprès des Services départementaux de l'Education Nationale, il recevra son chéquier par courrier directement à votre domicile et, au plus tard, dans le courant du mois de novembre.

Pour toute information complémentaire, le Service Sports et Actions pour la Jeunesse se tient à votre disposition :

Téléphone : 05 63 45 65 76 - Mél : chequiercollégien@tarn.fr

Plus d'informations sont disponibles sur le Site Internet du Conseil Départemental du Tarn :

https://www.tarn.fr/au-quotidien/jeune-collegien/coup-de-pouce/le-chequier-collegien?displayMode=list&tx_solr%5Bq%5D=ch%C3%A9quier%20coll%C3%A9gien&cHash=9d37c fb90a4914fce709da39613eda06

2. Le Pass' Sport accordé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques :



2.1. Le Pass' Sport, qu'est ce que c'est ?

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires. Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive. Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

2.2. Qui est concerné ?

Le pass Sport 2024 s'adressera aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 - 2025.

2.3. Comment utiliser le Pass' Sport

Pour utiliser son pass Sport, il suffit de présenter son QR code ou code alphanumérique à son club, son association sportive ou sa salle de sport au moment de votre inscription. Celui-ci déduira automatiquement 50 euros du prix de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

2.4. Où l'utiliser ?

Vous pouvez utiliser le pass Sport dans plus de 85 000 clubs et salles de sport, partout en France. Il est valable du 1er juin au 31 décembre 2024. La liste des établissements partenaires est disponible ici :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/trouver-un-club>

Plus d'informations sont disponibles sur le Site Internet du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/tout-savoir-sur-le-pass-sport#d%C3%A9couvrir>

SONDAGE SUR VOTRE PARTICIPATION A DIFFERENTES COMPETITIONS

Compétitions	Dates	Participation	Observations
Championnat de France des Clubs : Nationale 4, Ligue 1, Départementale (licence A obligatoire, cadence 1h30 pour 40 coups avec + 30 secondes / coup et ajout ensuite de 30 minutes + 30 secondes / coup)	Dimanches 13/10/24, 17/11/24, 08/12/24, 19/01/25, 02/02/25, 16/03/25, 30/03/25	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les rondes <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques rondes seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Coupe Jean-Claude Loubatière (Elo < 1800, licence A obligatoire, cadence 50 minutes + 10 secondes / coup)	Phase 1 Départementale dimanche 24/11/24 Phase 2 dimanche 23/03/25 Phase 3 dimanche 18/03/25 Finale samedi 28/06/25 et dimanche 29/06/25	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les phases <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques phases seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Coupe de la Ligue (Elo < 1800, licence B obligatoire, cadence 15 minutes + 3 secondes / coup)	Phase 1 samedi 25/01/24 Phase 2 samedi 24/05/24 Finale samedi 07/06/24 <u>Calendrier sous réserve de confirmation par la ligue</u>	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les phases <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques phases seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	

Compétitions	Dates	Participation	Observations
Coup de la Parité (licence A obligatoire, cadence 50 minutes + 10 secondes / coup)	Phase 1 Régionale dimanche 9/03/25 Phase 2 dimanche 18/05/25 Finale samedi 28/06/25 et dimanche 29/06/25	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les phases <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques phases seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Nationale 3 Jeunes (cadence 50 minutes + 10 secondes / coup pour les 3 premiers échiquiers cadence 25 minutes + 10 secondes / coup pour le dernier (poussin ou petit poussin))	Dimanches 26/01/25, 9/03/25 et 26/04/25	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les rondes <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques rondes seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Championnat du Tarn par équipe Jeunes (cadence 50 minutes + 10 secondes / coup)	Samedi 17/05/25	<input type="checkbox"/> Je participerai <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Tournoi Interne du club d'Albi en cadence longue 7 rondes au système suisse (licence A obligatoire, cadence 60 minutes + 30 secondes / coup)	Dates à définir : une ronde un vendredi soir (ou samedi après-midi) par mois à partir du mois d'octobre	<input type="checkbox"/> Je participerai <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer <input type="checkbox"/> Je souhaiterai jouer plutôt le vendredi soir <input type="checkbox"/> Je souhaiterai jouer plutôt le samedi après-midi	